

**DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE  
DU SCOT VALLEE DE L'ARIEGE ET DU PLU DE TARASCON-SUR-ARIEGE  
POUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA RESIDENCE JULES ROUSSE**

**BILAN DE LA CONCERTATION**



## Identification du document

<b>Reconstruction de la résidence Jules Rousse</b>	
<b>Nom du fichier</b>	Notice explicative de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du SCoT Vallée de l'Ariège et du PLU de Tarascon-sur-Ariège
<b>Version</b>	Juin 2022
<b>Rédacteur</b>	Adèle Chaize-Riondet
<b>Valideur</b>	Adèle Chaize-Riondet
<b>Approbateur</b>	Benjamin Pesquier

## Sommaire

<b>PREAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION DE LA POPULATION.....</b>	<b>4</b>
<b>La procédure de déclaration de projet.....</b>	<b>4</b>
<b>Les modalités de la concertation .....</b>	<b>4</b>
<b>LES OUTILS DE LA CONCERTATION.....</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>8</b>

## PREAMBULE

Par délibération du 29 novembre 2021, le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Jules Rousse a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU de Tarascon-sur-Ariège et du SCoT de la Vallée de l'Ariège et de soumettre cette procédure à la concertation de la population, des associations locales et autres personnes concernées.

## LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION DE LA POPULATION

### La procédure de déclaration de projet

La procédure de déclaration de projet comprend plusieurs étapes :

Le Conseil de Surveillance engage la procédure et définit les modalités de la concertation	
Constitution du dossier de déclaration de projet	Concertation
Constitution du dossier de mise en compatibilité du PLU	
Constitution du dossier de mise en compatibilité du SCoT	
Transmission du projet pour avis à l'autorité environnementale (délais 3 mois)	
Examen conjoint par les personnes publiques associées	
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers	
Bilan de la concertation	
Enquête Publique	
Le Conseil de Surveillance adopte la déclaration de dossier et transmet le dossier à la communauté de communes et à l'établissement du SCoT pour avis (délais 2 mois)	

### Les modalités de la concertation

Dans le cadre de la délibération du 29 novembre 2021, le conseil de surveillance a défini les modalités de la concertation qu'il souhaitait mettre en œuvre tout au long de la procédure.

Ainsi, lors de cette séance, le Conseil de Surveillance a décidé que la concertation aurait lieu pendant toute la durée de l'étude du projet et que les modalités suivantes seraient mises en œuvre :

- Réunions de travail avec les personnes publiques associées, les services de l'Etat et les élus
- Réunion publique avec les habitants
- Livret d'information
- Panneau d'information
- Enquête publique

Le bilan de la concertation sera joint à l'enquête publique.

## LES OUTILS DE LA CONCERTATION

---

### La réunion publique

La réunion publique s'est tenue le 3 février 2022 à 17h à l'espace François Mitterrand à Tarascon-sur-Ariège.

Elle a été le lieu d'échanges sur la procédure et le projet. Ces échanges ont permis de répondre aux questions de la population qui y a participé et de recueillir les remarques.

Le compte-rendu et le support de présentation de cette réunion est joint en annexe.



### Panneau d'affichage

Un panneau d'affichage en format A0 présentant de manière synthétique le contenu du dossier a été affiché à l'espace François Mitterrand. Le panneau d'exposition est joint en annexe de ce document.

**Concertation**

**Déclaration de projet : reconstruction de l'établissement Jules Rousse**

**Qu'est ce qu'une déclaration de projet ?**

Article de loi : L204-4 du code de l'urbanisme

La déclaration de projet est une procédure obligatoire pour les projets de reconstruction de l'établissement Jules Rousse qui permet de garantir le caractère d'intérêt général d'un projet d'aménagement.

La déclaration de projet est l'acte par lequel le maître d'ouvrage s'engage à respecter les prescriptions de l'urbanisme qui s'appliquent au site et à garantir la compatibilité de son projet avec les orientations du SCOT Vallée de l'Ariège.

La déclaration de projet est soumise à une enquête publique qui porte sur le caractère d'intérêt général du projet et sur la compatibilité de son aménagement avec le SCOT Vallée de l'Ariège.

La déclaration de projet pour la reconstruction de l'établissement Jules Rousse à Tarascon-sur-Ariège est présentée par un établissement public de l'Etat : le Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège. Elle a pour objectif de garantir la compatibilité de son aménagement avec le SCOT Vallée de l'Ariège et du PIV de Tarascon-sur-Ariège.

**Un caractère d'intérêt général**

**Un besoin d'intérêt général**

La résidence Jules Rousse accueille des patients âgés dépendants sur un site actuellement inutilisé à l'exception de la salle polyvalente. Le site présente un certain nombre de difficultés qui compromettent la tenue de certaines des services d'intérêt général rendus par l'établissement :

- Risques naturels sur le site : Aléa sismique, inondation et ruissellement
- Un bâtiment ancien et dégradé : Sites aux normes à priori
- Un bâtiment inadéquat : Architecture trop costardée
- Un accès difficile : Accès à pied trop contraignant

**Un site qui répond au besoin**

Site de reconstruction

Localisation actuelle

**Objectifs de la relocalisation**

- Amélioration des conditions d'accueil et de soin
- Permettre l'accueil et l'écoute des aidants
- Rationalisation des conditions de travail

**Paramètres pris en compte pour la chute du site**

- Proximité des axes routiers
- Sécurité des abords
- Cadre de vie pour les résidents
- Fonder facilement mobilisable

**Un futur équipement public qui répond aux enjeux d'intérêt général**

Enjeux généraux liés au vieillissement de la population

Réponse apportée par le projet

Maintien et amélioration des services existants :

- 120 lits d'ESPAIS,
- Services de Soins Infirmiers à Domicile,
- Accueil de jour.

Complément de l'offre existante :

- Création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés après autorisation de l'Agence Régionale de Santé,
- Télé-médecine,
- Consultations médicales avancées sur place.

Économie

Meilleure répartition des locaux en accès et services à la personne

Maintien des emplois existants

Renforcement des liens avec les partenaires locaux orientés vers les personnes âgées et le milieu hospitalier

Aménagement du territoire

Meilleure répartition des locaux en accès et services à la personne

Maintien et amélioration de l'offre d'aménagement spécifique

Situation stratégique dans le réseau local

**La mise en compatibilité des documents d'urbanisme**

**SCoT Vallée de l'Ariège**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'orientation à échelle intercommunale qui fixe les grandes orientations d'aménagement et les objectifs à l'échelle du territoire.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont élaborés en compatibilité avec le SCoT.

Le SCoT Vallée de l'Ariège a été approuvé en 2012. Le projet de reconstruction de la résidence Jules Rousse est ainsi en adéquation et conforme avec le SCoT. Le caractère d'intérêt général du projet est ainsi pleinement compatible avec le SCoT.

Offre de prendre en compte le choix d'être sur le site de reconstruction sur la commune de Tarascon-sur-Ariège. Le SCoT sera modifié sans remettre en question les grandes orientations.

**PLU de Tarascon-sur-Ariège**

Le PLU de Tarascon-sur-Ariège a été adopté en 2016. Le projet de reconstruction de la résidence Jules Rousse est ainsi en adéquation et conforme avec le PLU.

Le projet de reconstruction de la résidence Jules Rousse ne remet pas en question les orientations générales définies à l'échelle communale. En revanche, les modifications suivantes sont apportées :

1. Création d'un nouveau secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation avec schéma d'aménagement

Création d'une nouvelle zone d'urbanisation future ALUM

Élargissement de la zone d'urbanisation future ALUM

Création de la zone d'urbanisation future ALUM

Des dispositions intégrées au PLU pour préserver les enjeux environnementaux

- Préservation et renforcement d'une large d'entretien (2 ha) au sud du site de reconstruction afin d'être totalement boisé
- Préservation de l'habitat existant
- Maintien d'espaces verts non productifs
- Création d'espaces verts
- Création d'un espace vert à l'ouest
- Préservation de l'habitat existant en présence de la zone ALUM de l'Etat
- Aménagement des infrastructures avec des revêtements perméables
- Création d'espaces verts en bordure de l'habitat existant et sur les zones boisées
- Éclairage des cheminements piétons depuis les entrées des bâtiments jusqu'au lieu de dépôt des déchets
- Stationnement vélos

Logo: Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, Tarascon-sur-Ariège, Ariège, alitéreo

## Livret explicatif du projet

En amont de la réunion publique, un livret explicatif du projet a été publié sur le site internet de la mairie de Tarascon-sur-Ariège. Des exemplaires papiers étaient également disponibles en libre-service lors de la réunion publique. Le livret complet est joint en annexe du présent document.

**Concertation février 2022**

**Déclaration de projet pour la reconstruction de la résidence Jules Rousse**

**Livret explicatif**

Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège

TARASCON SUR-ARIÈGE

Ariège

Conception par alitéreo

## Les rencontres avec les partenaires institutionnels

L'élaboration du dossier a été ponctuée de réunions avec le comité technique et le comité de pilotage incluant notamment :

- La DDT
- Le Conseil Départemental
- Syndicat Mixte SCoT Vallée de l'Ariège
- Communauté de communes Pays de Tarascon
- Mairie de Tarascon sur Ariège

Une réunion avec l'ensemble des personnes publiques associées, réunion préparatoire à l'examen conjoint, a en outre été organisée le 17 mai 2022.

Les comptes rendus de l'ensemble des réunions sont joints en annexes.

## L'enquête publique à venir

Après réception de l'avis de l'Autorité environnementale et l'organisation de l'examen conjoint, une enquête publique, d'une durée minimum de 30 jours, constituera la dernière étape de la concertation autour de la déclaration de projet.

Elle a pour objectif d'informer la population, de recueillir son opinion et ses suggestions préalablement à l'adoption du projet.

## ANNEXES

- Délibération d'engagement de la procédure et de définition des modalités de la concertation
- Support de présentation, compte rendu et affiche de la réunion publique
- Panneau de présentation A0
- Livret explicatif du projet
- Comptes rendus de l'ensemble des réunions techniques